



Répressions syndicales en MSA : On en parle ?

C'est avec une grande inquiétude que nous voyons se développer au sein de notre institution de plus en plus de mesures disciplinaires envers les salariés de la MSA mais aussi notamment envers des délégués syndicaux.

Des mesures qui se traduisent parfois par un **licenciement** purement et simplement comme à **la MSA Île de France**.

Les convocations pour des sanctions se multiplient partout sur le territoire.
Les exemples ne manquent pas !!

Est-ce une volonté délibérée de nos Directions ou une injonction de la FNEMSA pour réduire les droits des salariés là où c'est possible ?
L'acharnement de certaines Directions est même coriace

En **Provence Azur**, en 2015, un salarié est condamné par un avertissement par sa Direction pour avoir répondu à un mail.
Ce salarié, délégué Syndical CGT de surcroît, conteste cette décision en justice, gagne, mais sa Direction fait appel et l'audience aura lieu fin mars 2021.

Vouloir parfois rétablir certaines vérités ne plaît pas à tout le monde : Le camarade ne faisait juste que rétablir le rôle qu'avait tenu Ambroise Croizat dans la conception de la Sécurité sociale.

Petit historique pour les novices :

« Ambroise Croizat est un ouvrier métallurgiste et cégétiste. Il explique que « la retraite ne doit plus être l'antichambre de la mort, mais une nouvelle étape de la vie » Il fut élu député communiste de Paris durant le Front populaire ; il y forgea les grands « conquies » de mai, comme les congés payés mais aussi la semaine de 40 heures et la loi sur les conventions collectives dont il est l'un des fondateurs. Arrêté en 1939, il se retrouve en Algérie en 1943 et y est libéré en février suite au débarquement allié en Afrique du nord. À la tête d'une commission réunissant des parlementaires et des médecins, il travaille dès l'été 1943 à ce qui va devenir la Sécurité sociale. Au titre de la CGT, à partir de novembre 1943, il siège à l'Assemblée consultative provisoire, et de 1945 à 1946 c'est en tant que ministre du travail

qu'il met en place le projet, avec l'aide du ministre de la santé, François Billoux et de Pierre Laroque. C'est par ce travail collectif qu'aboutissent les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 qui instituent la Sécurité sociale ».

Alors que nous fêtons les **75 ans de la création de la Sécurité sociale**, il est navrant voire même honteux de tenter de dissimuler la vérité, le réel travail de chacun. Plus particulièrement quand il s'agit d'une institution qui, depuis sa création, à améliorer de façon considérable les conditions de vie de millions de personnes. Dans la crise sanitaire et économique actuelle, la Sécurité Sociale a une fois de plus montré son rôle essentiel.

Comme il est honteux de sanctionner notre camarade Gilles Piazzoli, Délégué Syndical à la MSA Provence Azur.

Un courrier au Directeur Général de la FNEMSA lui a été adressé il y a peu afin qu'il fasse cesser ces agissements.

Au moment où nous devons être tous solidaires et unis, nous les employés de la MSA, pendant cette période difficile, ce camouflet est un message bien noir envoyé par nos Directions.



**Un rassemblement, une mobilisation sont prévus
le jour de l'audience le mardi 30 mars 2021
devant la Cour d'Appel d'Aix en Provence.**

- Pour dire stop aux répressions syndicales dans notre organisme et obtenir la relaxe de Gilles,
- Afin de réhabiliter le travail d'Ambroise Croizat sur son action pour la construction de la Sécurité sociale.

